



La lettre de l'Odas

Avril 2007

Les MAIRES et le VIVRE-ENSEMBLE

Publication Odas
à paraître prochainement :
« La République des Maires,
ces artisans du vivre-ensemble »

Les nouveaux contours de l'action municipale en matière de solidarité

Depuis la première vague de décentralisation et plus encore avec « l'acte II », les conseils généraux sont fortement mobilisés en matière de protection des publics vulnérables, mais aussi de prévention des risques sociaux. En revanche ils s'engagent peu dans des démarches de prévenance, celle-ci se définissant comme une action sur l'environnement des familles et des personnes, sur le vivre-ensemble, en amont de la prévention. Il est vrai que ce sont les villes qui disposent des principaux leviers du développement social local, à travers non seulement leurs politiques sociales mais aussi leurs politiques de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'habitat, des transports... Autrement dit, rien de durable ne peut se faire en matière de développement social sans les villes et, au-delà, sans leurs partenaires traditionnels que sont les caisses d'allocations familiales, les centres sociaux et de façon plus générale le monde associatif.

C'est la raison pour laquelle l'Odas a souhaité mener une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants visant à identifier d'une part la manière dont les maires

concevaient le « vivre ensemble » et les leviers dont ils disposent pour le renforcer, d'autre part la manière dont ils appréhendaient les changements institutionnels en cours dans le domaine social au sens large, en particulier du point de vue des relations avec leurs partenaires. Cette enquête s'adressait aux maires, l'objectif étant d'obtenir un point de vue « généraliste » et non pas « social »¹.

Le lien social de plus en plus prégnant

Ce travail s'inscrit dans le prolongement des réflexions menées depuis plusieurs années par l'Odas sur l'action sociale municipale. Une enquête menée en 1997 auprès des villes de plus de 10 000 habitants, nourrie d'entretiens qualitatifs avec une centaine de maires et de maires-adjoints, avait permis de montrer l'existence d'un intérêt certain des élus municipaux pour la question du lien social. Plus précisément, le constat d'une dégradation du tissu social avait été exprimé unanimement, mais sa revitalisation était conçue comme dépendant d'abord et avant tout de l'emploi.

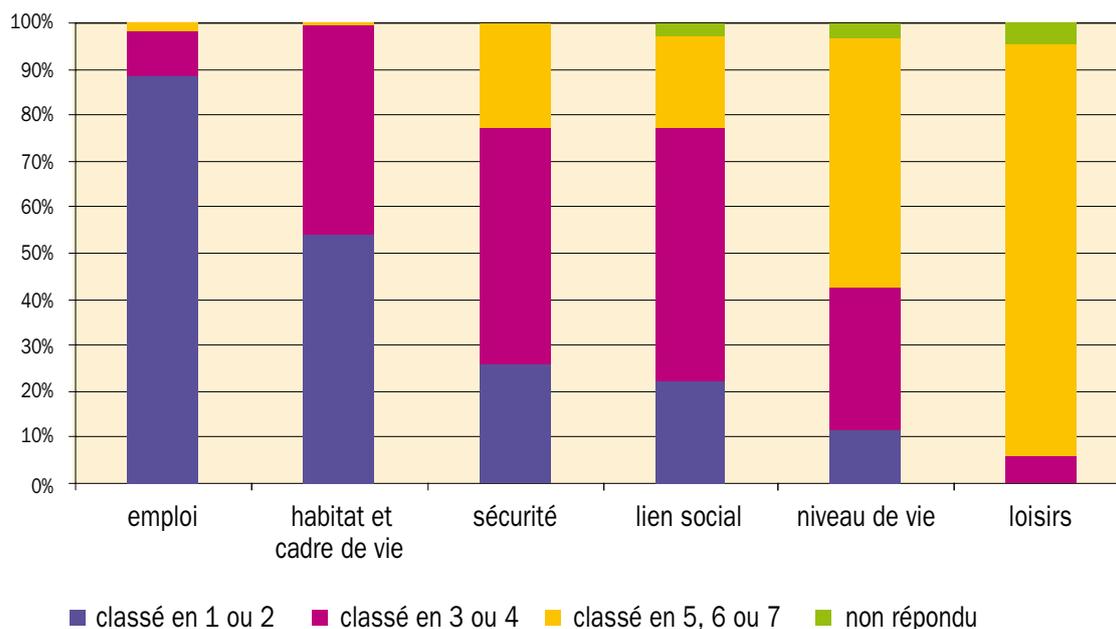
¹ L'enquête « Les Maires et le Vivre-ensemble » a été menée entre 2005 et 2007 auprès des villes de plus de 20 000 habitants. 155 villes ont répondu à l'enquête, soit ¾ des villes de plus de 100 000 habitants (dont les plus grandes) et 1/3 des villes de 20 000 à 100 000 habitants. 2/3 des répondants sont des généralistes (maires, directeurs ou collaborateurs de cabinet, directeurs généraux des services et adjoints, responsables politique de la ville), 1/3 des responsables sociaux (maires-adjoints chargés des affaires sociales, responsables de services sociaux).

Près de dix ans après, les choses ont évolué. Loin de négliger la question de l'emploi, ils ont cependant pris la mesure de l'importance d'une action plus directe sur le lien social et des atouts dont ils disposent pour cela.

C'est ce que révèlent les premières questions posées dans la récente enquête. En effet, interrogés sur ce qui leur paraît le plus important pour le bien-être de leurs concitoyens, les maires mettent bien évidemment en avant l'emploi. Près de 90% des responsables municipaux

pensent qu'il s'agit de la première (70%) ou de la seconde préoccupation (18%) de leurs concitoyens. Souvent, l'habitat et le cadre de vie apparaissent également comme prioritaires pour le bien-être des habitants (il s'agit de la première priorité des habitants pour 20% des responsables municipaux et de la seconde pour 35% d'entre eux). Ces résultats n'étonneront guère, puisqu'ils correspondent assez bien aux préoccupations que les français expriment effectivement lors des sondages réguliers réalisés auprès d'eux.

Qu'est-ce qui vous paraît le plus important aujourd'hui pour le bien-être de vos concitoyens ?



Lecture : 88% des responsables municipaux pensent que l'emploi est la priorité 1 ou 2 pour le bien-être de leurs concitoyens, 10% pensent qu'il ne vient qu'en 3^{ème} ou 4^{ème} position, 2% le classent en 5^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} position.

Mais après ces deux priorités tout à fait structurantes pour le bien-être individuel, apparaissent la sécurité et le lien social. Elles sont d'ailleurs toutes deux classées comme priorité 1 ou 2 des citoyens pour environ un quart des villes, ce qui n'est pas négligeable.

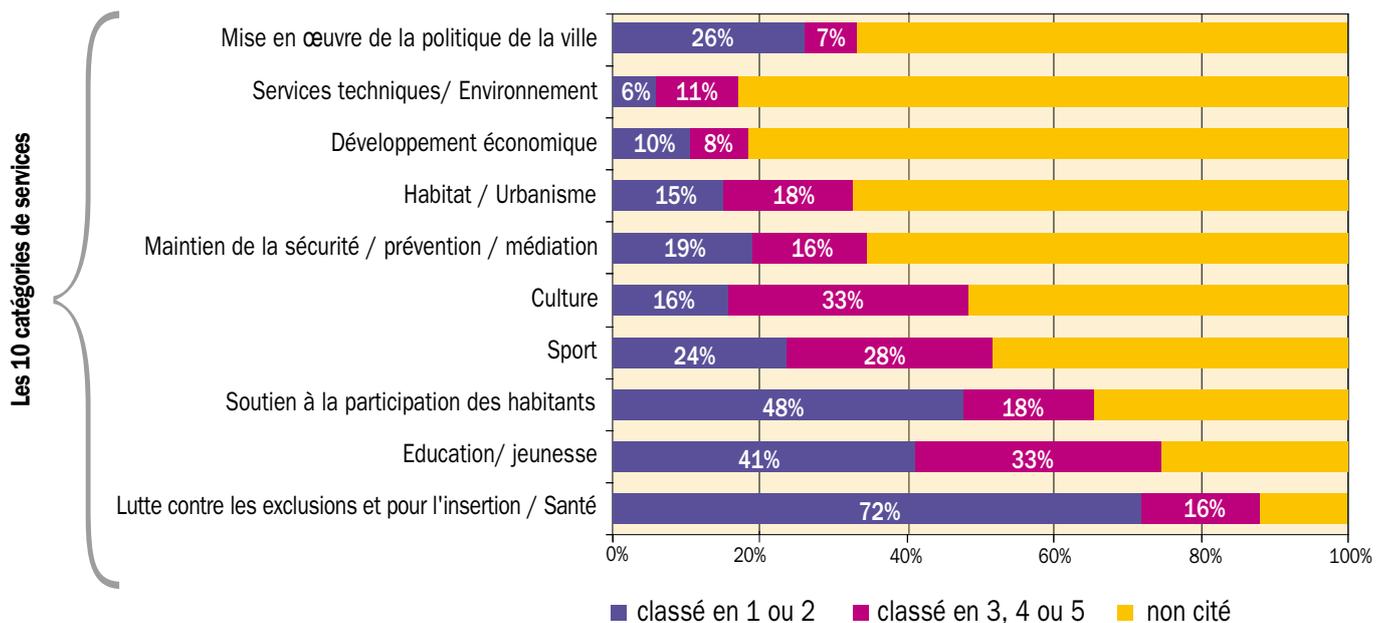
Ces deux dimensions, qui sont en quelque sorte les deux versants du rapport de chaque individu au collectif, apparaissent bien avant celles du niveau de vie et des loisirs, qui renvoient davantage à l'image d'un « citoyen-consommateur ».

Par ailleurs la sécurité et le lien social sont classés par les maires de manière équivalente, ce qui semble confirmer que l'un ne va pas sans l'autre. Comme on a pu le dire, « pas de sécurité sans fraternité, pas de fraternité sans sécurité ».

Cette perception de la diversité des besoins sociaux (précarité économique mais aussi relationnelle) se vérifie lorsqu'on interroge les maires sur les services qui, concrètement, au quotidien, participent le plus au renforcement du vivre ensemble.

On constate sans surprise que pour une grande majorité de responsables municipaux, il n'y a pas de vivre-ensemble sans un effort particulier en direction des plus vulnérables. En effet, les services dits sociaux, qui peuvent d'ailleurs recouvrir plusieurs publics (personnes précarisées, personnes âgées, personnes handicapées...), sont mentionnés par 88% des villes, et cités parmi les deux services contribuant le plus au vivre-ensemble par 72% d'entre elles.

Selon vous, quels sont les services qui participent au renforcement du vivre-ensemble dans votre commune ? (Question ouverte)



Lecture : les services relevant de la lutte contre l'exclusion, de l'insertion et de la santé, sont cités comme contribuant au vivre-ensemble par 88% des villes. 72% des villes les citent en premier ou second, 16% des villes les citent en 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} position.

Le regroupement des services cités en 10 catégories

Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Service économique, • Développement économique • Maison de l'emploi • Service emploi • Tourisme, commerce, artisanat...
Services techniques /Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Services techniques • Voirie • Espaces verts • Hygiène, propreté...
Habitat / Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Service urbanisme • Habitat • Logement, logement social • Renouvellement urbain.
Mise en œuvre de la politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Développement social urbain • Mission Contrat de ville • Service politique de la ville...
Soutien à la participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'aide aux associations • Service vie des quartiers • Centres sociaux • Démocratie participative, démocratie locale...
Lutte contre les exclusions et pour l'insertion / Santé	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Direction de la vie sociale • Mission locale • Service personnes âgées et personnes handicapées...
Maintien de la sécurité / prévention / médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Service sécurité et prévention • Police municipale • Service tranquillité publique...
Education / jeunesse / petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Service jeunesse • Service petite enfance • Service scolaire • Service éducation, citoyenneté
Sport	<ul style="list-style-type: none"> • Services des sports et activités de plein air...
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque • Service culture et patrimoine...

Cependant, le « vivre-ensemble » va dorénavant pour les maires bien au-delà des problématiques dites « sociales ». Il est aussi très clairement une affaire d'animation de la vie locale, dans sa dimension éducative, participative, culturelle, sportive... En effet, trois-quarts des villes mettent en avant l'action menée en direction de l'enfance et de la jeunesse (services petite enfance, jeunesse, citoyenneté, vie scolaire et périscolaire...) qui devient aujourd'hui un enjeu tout à fait prioritaire.

En outre, si deux tiers des villes insistent sur l'importance du soutien à la participation des habitants, qui regroupe le soutien à la vie associative,

l'animation de la vie des quartiers ainsi que la démocratie participative, une ville sur deux appréhende le sport et la culture comme des outils au service du vivre-ensemble².

Ainsi concrètement, les politiques dites « soft » semblent contribuer davantage à leurs yeux au « vivre-ensemble » que les politiques dites « hard », même si le logement, l'urbanisme, les transports, le développement économique ne sont pas négligés. C'est bien le rôle d'animateur du lien social des villes qui ressort fortement de cette enquête. Les édiles municipaux s'appliquent à mettre en œuvre une vision relationnelle du « vivre-ensemble ».

Quelle place pour la politique de la ville dans l'action municipale en faveur du vivre-ensemble ?

Compte-tenu de l'absence de politique de la ville dans un certain nombre de villes, l'Odas a réalisé un traitement particulier sur les villes « concernées par la politique de la ville », c'est-à-dire ayant un contrat de ville ou un quartier ZUS.

Or parmi celles-ci, seules un peu plus de quatre villes sur dix citent les services « politique de la ville » comme contribuant au vivre-ensemble. Ce résultat assez mince peut étonner. Il peut s'expliquer par la délégation de la compétence à l'intercommunalité dans un grand nombre de villes, mais on peut y voir aussi la résultante du fait que la politique de la ville ne concerne qu'une partie du territoire communal et de la population.

En revanche, il faut noter que lorsque les villes concernées citent le service « politique de la ville », il est dans trois quarts des cas classé en tête (en 1 ou 2). Et cela peut rendre compte d'une part de l'importance accordée par les responsables municipaux à la fracture territoriale, d'autre part du crédit dont bénéficie la politique de la ville.

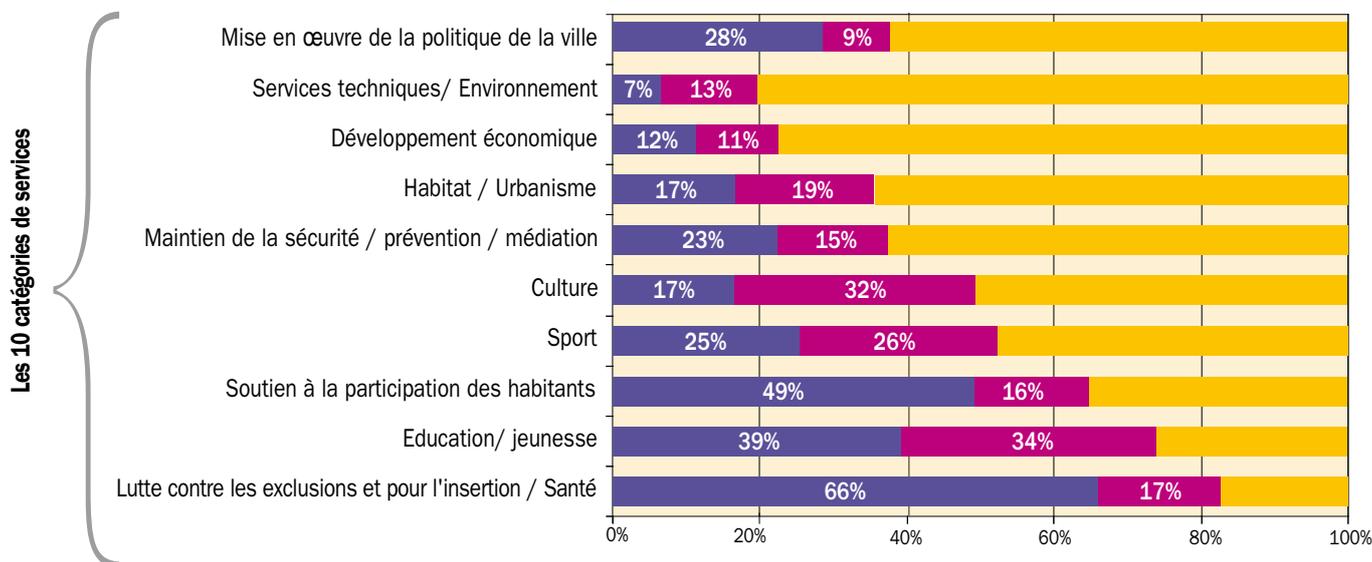
² Le croisement avec le graphique 1, dans lequel la place des loisirs comme dimension du bien-être individuel apparaît faible aux yeux des maires, révèle que les politiques sportives et culturelles sont conçues d'abord comme un outil au service d'un projet collectif avant d'être un service apporté à des demandes individuelles.

Une transversalité souhaitée mais encore virtuelle

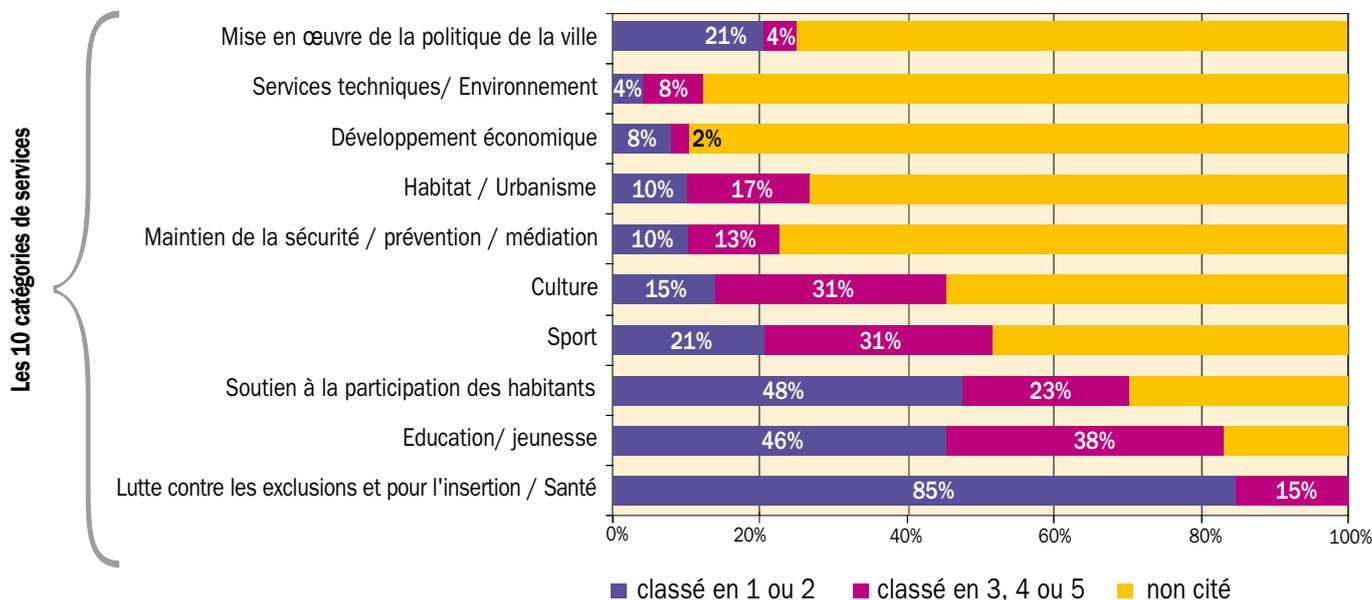
Si les villes ont indéniablement une vision transversale de leur rôle, il apparaît particulièrement encourageant que celle-ci soit aujourd'hui partagée par les « responsables généralistes » et les « responsables sociaux ».

Selon vous, quels sont les services qui participent au renforcement du vivre-ensemble dans votre commune ? (Question ouverte)

Réponses des responsables « généralistes »



Réponses des responsables « sociaux »



En effet le monde social s'est longtemps limité à une vision curative et sectorisée des réponses à apporter. Le fait que les responsables sociaux répondent à cette question ouverte en citant une diversité de services révèle un changement. Malgré les cloisonnements qui persistent, des progrès semblent avoir été faits dans les villes en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des différents services.

Il reste que la mise en oeuvre de la transversalité pose la question des organigrammes et notamment du traitement particulier du domaine social puisque celui-ci s'incarne dans les Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui sont des établissements publics autonomes. De ce point de vue l'enquête de l'Odas a montré que la moitié des villes considère cette particularité comme

un atout et que très peu la considèrent comme un frein à la performance des politiques municipales. Cependant des différences apparaissent entre la vision qu'en ont les « responsables généralistes » et les « responsables sociaux ». En effet 74% des « responsables sociaux » en font un atout, tandis que 56% des « généralistes » n'en font ni un atout ni un frein contre 22% seulement des « responsables sociaux ».

La question du décloisonnement concerne bien entendu les services action sociale et politique de la ville. Malgré le lien intrinsèque qui les unit ne serait-ce que par les caractéristiques des populations habitant dans les quartiers « politique de la ville », c'est en terme de « rendez-vous manqué » que l'on qualifie bien souvent le rapport entre les deux. Le croisement entre la logique territoriale et la logique thématique, entre des dispositifs spécifiques et des politiques de droit commun, entre des métiers canoniques et des métiers émergents ne se fait pas sans heurts³.

Une enquête précédente de l'Odas a pu montrer par exemple que les diagnostics « politique de la ville » et les analyses des besoins sociaux (obligatoires pour les

CCAS depuis le décret de 1995) sont articulés dans seulement un tiers des villes concernées⁴. Ces deux mondes sont généralement des mondes qui s'ignorent, le clivage entre action sociale et politique de la ville étant renforcé par celui, souvent plus prégnant encore, « du social et de l'urbain ». Cette même enquête montrait également que le maire adjoint chargé de la politique de la ville était également chargé de l'action sociale dans seulement 20% des villes concernées par la politique de la ville. Il est évident que son articulation avec les différentes politiques thématiques reste une difficulté non surmontée aujourd'hui.

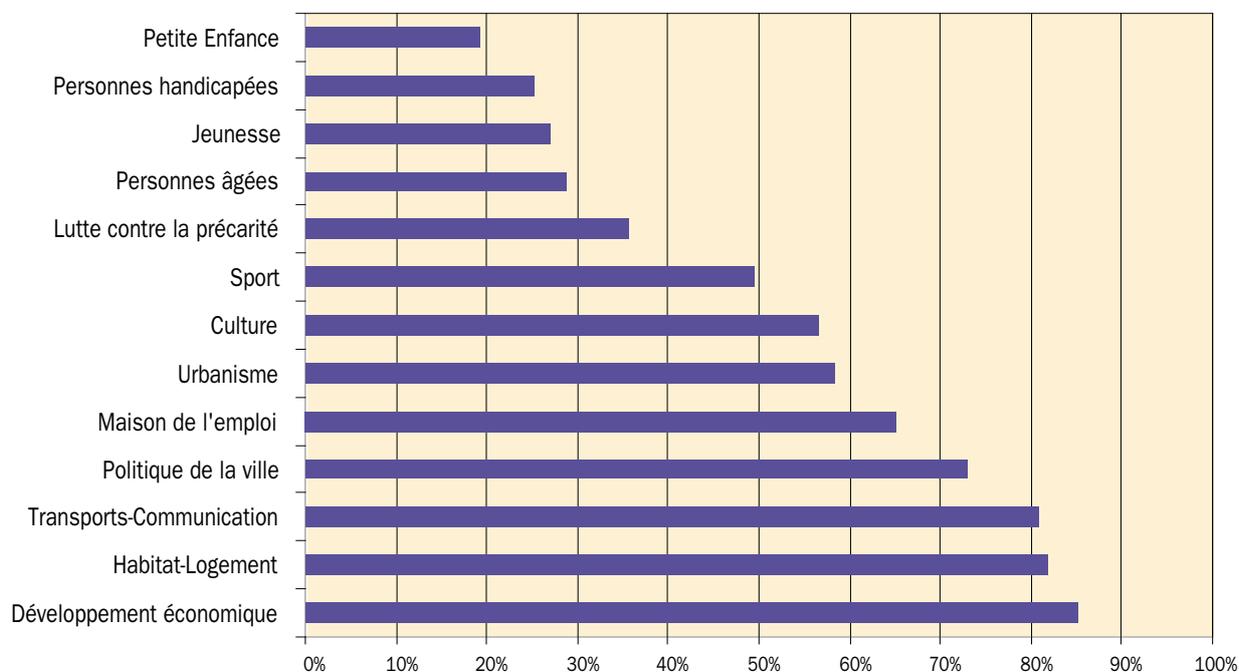
Une progression de l'intercommunalité sans le social

Parce qu'elle couvre désormais la quasi-totalité du territoire français, l'intercommunalité ne pouvait être absente de la réflexion sur le rôle des villes dans un paysage institutionnel complexe.

L'enquête révèle ainsi que 85% des villes qui sont en intercommunalité ou en passe de l'être s'appuient ou souhaitent s'appuyer sur l'intercommunalité pour renforcer le vivre-ensemble.

Vous appuyez-vous ou comptez-vous vous appuyer sur l'intercommunalité pour renforcer le vivre ensemble ?

Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?

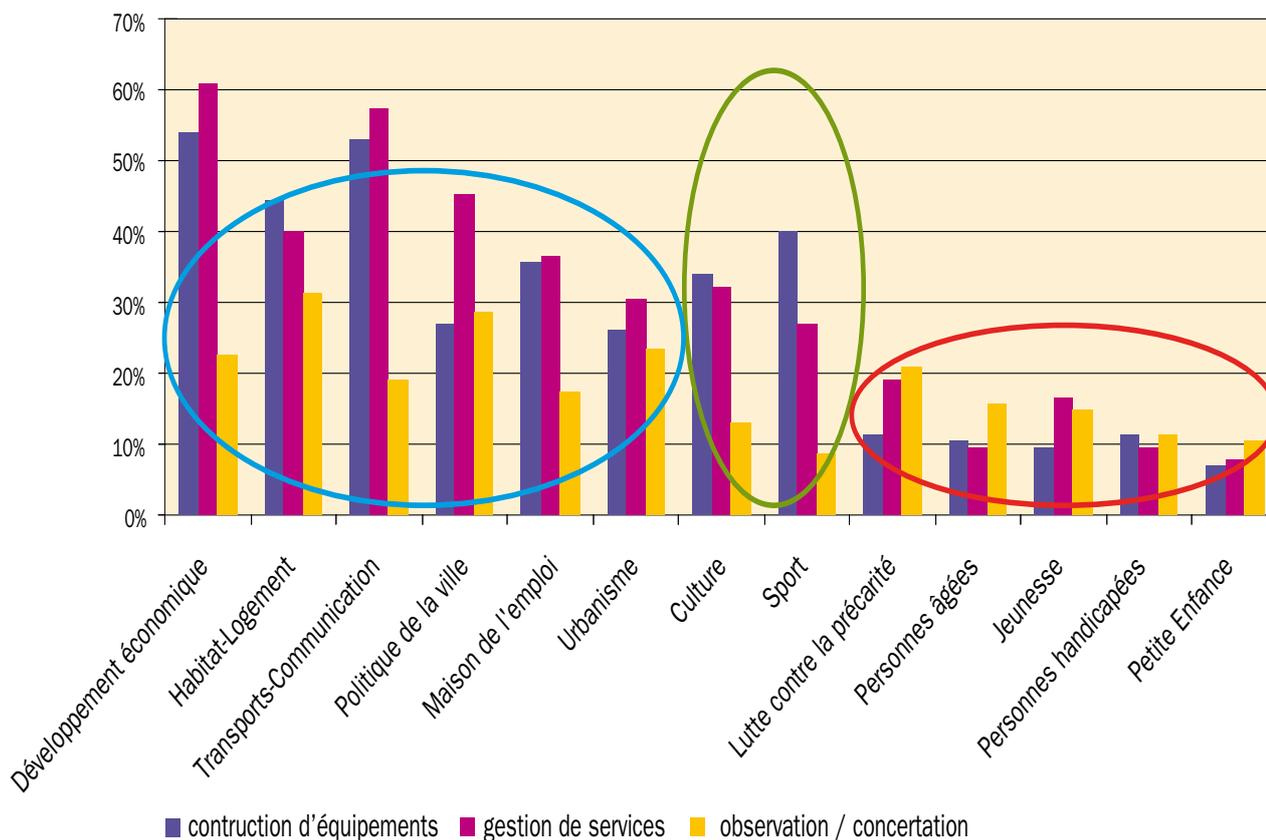


Lecture : 85% des villes qui s'appuient ou souhaitent s'appuyer sur l'intercommunalité pour renforcer le vivre-ensemble citent pour cela le domaine du développement économique.

³ Voir en ce sens les enseignements tirés de l'expérimentation des « Projets sociaux de territoire » initiée par la Délégation Interministérielle à la Ville à la suite du rapport Brévan-Picard « Ville : une nouvelle ambition pour les métiers », septembre 2000.

⁴ L'enquête « Intercommunalité et action sociale » a été menée en 2003 auprès des villes de plus de 30 000 habitants et un échantillon de villes de 20 000 à 30 000 habitants. 205 villes ont répondu à l'enquête dont 157 concernées par la politique de la ville.

Et à travers quelle(s) modalité(s) ?



Lecture : 61% des villes qui s'appuient ou souhaitent s'appuyer sur l'intercommunalité pour renforcer le vivre-ensemble citent pour cela la gestion de services en matière de développement économique. 54% d'entre elles citent la construction d'équipements en matière de développement économique. Et 22% d'entre elles citent l'observation/concertation en matière de développement économique.

Bien évidemment ce sont les politiques dites structurantes (développement économique, habitat-logement, transports et communication, urbanisme) qui sont les leviers les plus fréquemment cités pour cela. La politique de la ville et les maisons de l'emploi sont également très fréquemment citées. Ces résultats n'étonneront guère puisqu'il s'agit là pour une part de compétences obligatoires des communautés, et pour une autre de politiques qui nécessitent d'être pensées, conçues et financées au niveau d'une agglomération.

Inversement les politiques que l'on peut qualifier « de proximité » sont citées ici par une minorité de villes, à l'exception du sport et de la culture. Ceci peut s'expliquer par le fait que dans ces deux domaines, la construction d'équipements justifie plus aisément le recours à l'intercommunalité qui permet de mutualiser les moyens. En revanche s'agissant de la lutte contre la précarité, des

personnes âgées et handicapées, de la jeunesse et de la petite enfance, les maires semblent plus réticents à se dessaisir de leurs responsabilités.

On observe d'ailleurs que l'intercommunalité se développe d'abord et avant tout sur le mode de la construction d'équipements et de la gestion de services. En revanche, le recours à l'observation et à la concertation apparaît décevant dans l'ensemble des domaines. Or si l'on peut comprendre que le transfert de responsabilités de proximité suscite des réticences, on ne peut aujourd'hui penser les problématiques sociales dans le seul périmètre communal. Cela est vrai des questions de garde d'enfants, de mobilité des personnes âgées ou handicapées, de circulation et d'insertion des jeunes. Cela est encore plus évident en ce qui concerne les quartiers en difficultés, puisque ce n'est qu'en sortant d'une logique endogène que l'on pourra limiter les effets de ghettoïsation et

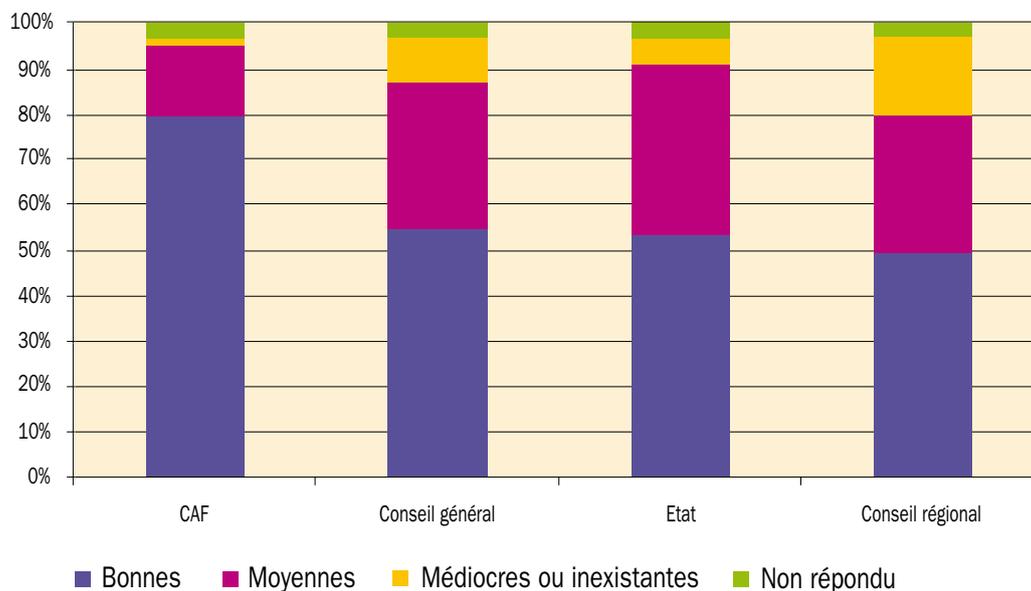
de stigmatisation et mieux répondre aux attentes des populations.

Ainsi d'une manière générale l'intercommunalité apparaît davantage comme un outil de mutualisation des moyens permettant d'optimiser la construction et la gestion des équipements que comme un outil politique permettant de penser et de concevoir des politiques. Cela milite en faveur d'une analyse approfondie des effets de ce mode de gouvernance sur l'animation du territoire local. Et si l'on souhaite donner à l'intercommunalité une véritable ambition on ne peut penser son avenir sans poser la question, certes récurrente, de son élection au suffrage universel.

En matière de partenariat, beaucoup reste à faire

Du point de vue des relations partenariales, il est clair que ce sont les relations avec les Caisses d'allocations familiales (CAF) qui bénéficient de la meilleure appréciation de la part des villes. Les CAF sont des financeurs précieux mais elles sont également reconnues et appréciées pour l'ingénierie qu'elles apportent. Et si elles sont aujourd'hui dans une période de questionnement sur leur action sociale, leur engagement déjà ancien dans le développement social local constitue un atout dont on ne saurait se passer.

D'une manière générale, quelle appréciation portez-vous sur les relations de la ville avec ses partenaires ?



Lecture : 80% des villes estiment que leurs relations avec les CAF sont bonnes, 15% des villes estiment qu'elles sont moyennes, 2% estiment qu'elles sont médiocres ou inexistantes et 3% n'ont pas répondu à cette question.

En revanche, le partenariat avec l'Etat, les conseils généraux et les conseils régionaux est plus aléatoire puisque seulement la moitié des villes le jugent bon. En outre les grandes villes sont encore plus sévères. Ainsi seules 37 % des villes de plus de 100 000 habitants estiment que leurs relations avec le Conseil général sont bonnes, 48% s'agissant des relations avec le Conseil régional et 44% en ce qui concerne les relations avec l'Etat. Il y a à l'évidence ici un enjeu majeur pour la performance de la réponse publique. Car si la cohérence des politiques

publiques sur un territoire dépend pour une part de la transversalité interne entre les services, elle dépend également de la qualité du partenariat.

C'est pourquoi, au-delà des considérations générales, il était utile d'affiner la connaissance dans un certain nombre de domaines, l'objectif étant de saisir la vision des maires sur leur rôle et sur l'avenir des relations partenariales dans le nouveau paysage institutionnel dessiné par les récentes réformes et « l'acte II de la décentralisation ».

En matière d'emploi, il apparaît tout d'abord que 80% des villes avaient l'intention, au moment de l'enquête, de piloter une maison de l'emploi ou d'y participer via l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). On peut y voir le signe de la détermination des maires à impulser une démarche partenariale en matière d'emploi même si, en dépit du volontarisme dont ils font preuve ils ne disposent que d'une marge de manœuvre limitée sur une problématique qui dépend largement de mécanismes internationaux et de politiques nationales. En outre on sait aujourd'hui, deux ans après le lancement du dispositif, que celles-ci peinent à prendre leur envol. Ainsi seulement la moitié des 227 projets labellisés à ce jour ont abouti à la signature d'une convention d'objectifs et disposent des financements.

Mais au-delà des difficultés de mise en œuvre, on peut relever quelques enseignements utiles quant à la conception même de la maison de l'emploi. En effet outre l'Etat qui est obligatoirement associé à la maison de l'emploi à travers l'ANPE et l'ASSEDIC notamment, les partenaires plébiscités par les villes sont les entreprises et les chambres consulaires. Ceci paraît en effet indispensable à la mise en place d'une démarche stratégique intégrée dans une perspective de développement local. Cependant, si les villes de plus de 100 000 habitants souhaitent majoritairement donner aux maisons de l'emploi un rôle économique (articulation avec le monde économique, diagnostic et prospection de l'offre d'emploi), les petites et moyennes villes sont plus hésitantes et restent largement attachées à un rôle d'accompagnement individuel (lieu d'information et d'orientation du demandeur d'emploi voire guichet unique simplificateur de démarches).

Dans le domaine voisin à la fois de l'emploi et du social qu'est l'insertion, les villes ont développé au fil des années de nombreuses interventions, dans le cadre de leur compétence générale et d'un partenariat plus ou moins bien structuré : instruction des demandes de RMI, suivi des bénéficiaires, élaboration d'un Plan local d'insertion par l'activité économique – souvent d'ailleurs au niveau intercommunal - suivi des jeunes à travers les missions locales... Aujourd'hui le besoin d'articulation se fait de plus en plus pressant. Ainsi 71% des villes

estiment insuffisante l'articulation entre la politique d'insertion communale, intercommunale et départementale, et 60% souhaiteraient intégrer le PLIE au Programme départemental d'insertion. Or si « l'acte II de la décentralisation » a permis de mettre fin au co-pilotage Etat-département, qui avait été à maintes reprises pointé comme une source de complexité et de perte d'énergie (en ce qui concerne le volet insertion), il n'a guère permis de clarifier les relations entre départements et villes. Bien-entendu cela n'empêche pas les collectivités de construire des accords locaux d'autant plus efficaces qu'ils n'auront pas été imposés⁵. Toutefois au moment de l'enquête, les maires paraissaient prudents quant à l'impact du nouveau contexte institutionnel sur leurs relations avec leurs partenaires, qu'il s'agisse du Conseil général, du Conseil régional ou de l'Etat.

En matière de soutien à l'autonomie, là aussi les villes se sont largement impliquées depuis longtemps. Elles sont devenues le premier opérateur en matière de création et de transformation de maisons de retraite et de logement-foyers, tout en contribuant directement ou indirectement au développement des services liés au maintien à domicile : aide-ménagère, soins à domicile, portage de repas, télé-alarme, foyers restaurants et autres. Au-delà, les villes s'engagent également de plus en plus dans des démarches axées sur la vie sociale et l'intégration dans la cité des personnes âgées ou fragilisées par la dépendance et le handicap. Ainsi les dynamiques intergénérationnelles ou l'accessibilité de tous les établissements et services se présentent comme les nouveaux chantiers des villes.

Compte-tenu de ces différents investissements, on comprend aisément que l'affirmation du pilotage départemental sur le soutien à l'autonomie, issu de « l'acte II de la décentralisation », n'entraîne guère de repli des villes sur ce domaine. En effet les trois-quarts des villes souhaitent être davantage associés aux schémas gérontologiques et handicap, la moitié souhaite être davantage associée aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) et les deux-tiers souhaitent être associés à la Maison du Handicap.

Mais là encore, c'est aux yeux des maires l'incertitude qui prévaut quant à l'avenir des relations entre

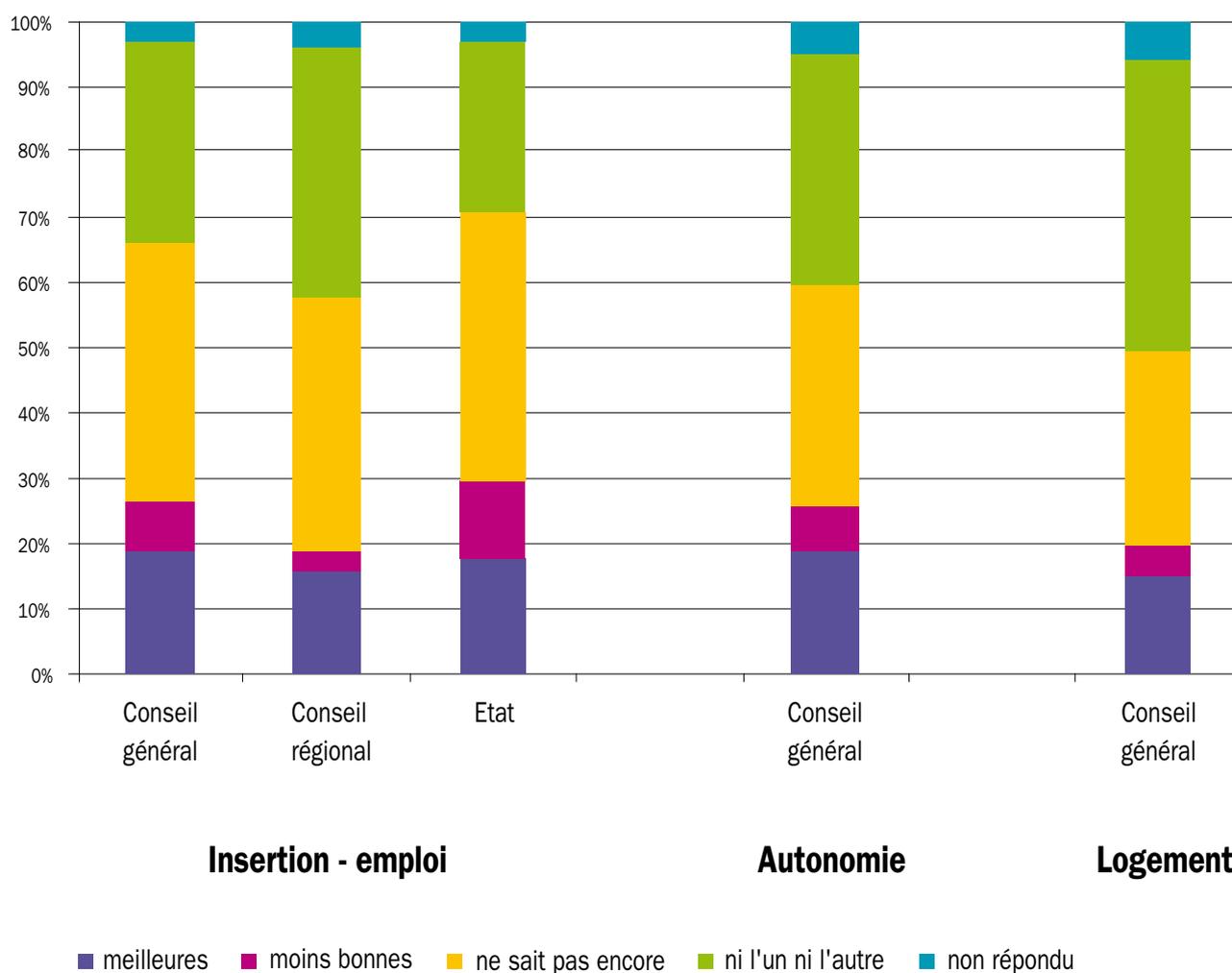
⁵ Voir le rapport de l'Odas sur l'insertion professionnelle, à paraître en mai 2007.

villes et départements. Il est vrai que les choses évoluent lentement. Ainsi une enquête de l'Odas menée en 2006 a montré par exemple que les villes ne sont associées aux maisons du handicap que dans vingt départements et la plupart du temps, c'est à travers la labellisation du CCAS comme point d'accueil⁶. C'est une modalité de coopération certes importante mais insuffisante. L'association des villes à l'analyse des besoins du territoire et à la définition des grandes orientations constitue en effet une évolution indispensable pour promouvoir une vision dynamique du vieillissement de la société et une prise en compte globale du handicap.

Enfin, on peut relever que plus de la moitié des villes souhaite être davantage associée au Fond de

Solidarité pour le Logement (FSL), dont la gestion a été confiée aux conseils généraux. Evidemment ce résultat ne préjuge pas du type de coopération souhaitée mais il est évident que le FSL s'adresse à des personnes que bien souvent les maires connaissent du fait notamment de leur implication dans le logement social⁷. En outre, cela va de pair avec une volonté de maîtriser davantage les leviers d'action sur le logement social puisque 70% des maires également président d'EPCI souhaitent voir déléguer à l'EPCI des compétences étatiques en matière de logement, en particulier les aides à la pierre. Cependant cet enthousiasme se traduit lentement dans les faits, en raison des enjeux financiers et de la complexité du paysage institutionnel en la matière.

Impact des réformes qui ont eu lieu dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, du soutien à l'autonomie et du logement sur les relations des villes avec leurs partenaires



Lecture : Compte-tenu des réformes qui ont eu lieu dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, 19% des villes estiment que leurs relations avec le Conseil général seront dans l'avenir meilleures, 8% estiment qu'elles seront moins bonnes, 31% estiment qu'elles ne seront ni meilleures ni moins bonnes et 39% ne savent pas encore.

⁶ Voir Odas, « Maisons départementales des personnes handicapées : une réforme bien engagée », mai 2006.

⁷ Dans les moyennes et grandes villes, le maire est souvent Président de l'office HLM local.

Ainsi les villes s'appliquent à mettre en œuvre une vision transversale de leur rôle, prenant de plus en plus en compte la dimension relationnelle du vivre-ensemble. La diversité des outils dont elles disposent leur confère une responsabilité sociétale tandis que les départements se sont vus confortés dans leur responsabilité sur les publics vulnérables par « l'acte II de la décentralisation ». Pour autant, on l'a vu, les villes ne souhaitent pas se retirer des problématiques dites « sociales » et mettent en avant le rôle essentiel joué par leurs services sociaux. Dans un contexte législatif en évolution permanente où de nombreuses compétences se percutent, la nécessité d'une clarification des rôles des uns et des autres apparaît donc fortement.

Certaines villes - les plus grandes notamment - souhaiteraient aller jusqu'à l'obtention de délégations de compétences départementales dans le domaine social. Mais toutes n'y sont pas prêtes et c'est bien le contexte local qui seul peut guider l'action en la matière. En tout état de cause la clarification des rôles ne doit pas conduire les collectivités à travailler de manière indépendante. Bien au contraire elle peut permettre, si elle s'accompagne d'une démarche d'observation sociale partagée permettant aux différents partenaires de construire une vision commune du territoire, de faciliter les coopérations.



Ont participé à cette étude :

Hélène BESSEAU, Marion LAUMAIN, Claudine PADIEU, François QUELENNEC.

La lettre de l'Odas est une publication de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée :
250, bis boulevard Saint Germain, 75007 Paris - Tél : 01 44 07 02 52 - Fax : 01 44 07 02 62 •
<http://www.odas.net> • Directeur de la publication : **Jean-Louis Sanchez** •
Ce numéro spécial a été tiré à 10 000 exemplaires • ISSN 1265-7476

Cette étude constitue l'une des sources
d'information utiles
en vue des



LES

6^{EMES}

Rencontres Nationales de l'ODAS



qui auront lieu les 5 et 6 juillet 2007
A Marseille, au Palais du Pharo

Sur le thème :

**Cohésion sociale et décentralisation :
Clarifier les rôles pour mieux agir ensemble**

Tous les deux ans, l'Odas organise un congrès réunissant un millier d'élus et de responsables locaux pour faire le point sur les avancées de la décentralisation. Au lendemain de l'élection de nouveaux responsables nationaux, ces 6^{èmes} rencontres nationales prendront cette année une importance toute particulière.

Financement du RMI, progression de l'APA, nouvelles lois sur le handicap ou la protection de l'enfance, rénovation de l'action publique et place du bénévolat seront au cœur des débats. Ceux-ci s'articuleront autour de trois conférences thématiques : **quelles coopérations entre collectivités locales ? Quelle complémentarité entre solidarité locale et solidarité nationale ? Comment mettre en place une gouvernance plus citoyenne ?**

Pendant deux jours, avec une cinquantaine d'intervenants représentant la diversité des forces politiques, collectivités, institutions et associations, les participants s'attacheront à préciser le rôle de chacun des acteurs et à dégager des propositions pour une meilleure complémentarité d'action. Un défi à relever impérativement face aux enjeux économiques et humains des problématiques sociales.

Le programme des 6^{èmes} Rencontres Nationales de l'Odas
ainsi que le bulletin d'inscription sont téléchargeables sur le site : www.odas.net.

Pour tout renseignement, contacter :

Estelle CAMUS (estelle.camus@odas.net) ou Luc VALENTIN (luc.valentin@odas.net)

Tél. : 01 44 07 02 52